

Justification du vote du SNTRS contre le contrat d'objectifs 2014-2018

Le contrat d'objectifs soumis au vote des élus au Comité Technique a été élaboré par la Direction du CNRS et le Ministère, sans participation des instances consultatives qui représentent la communauté scientifique. Il est inscrit dans le droit fil de la politique imposée par les gouvernements, qui se sont succédés ces dix dernières années, malgré les mobilisations et le désaccord massif des personnels de l'ESR exprimé à de nombreuses reprises. Ce contrat d'objectifs s'inscrit dans la série de lois et de mesures prises par le gouvernement actuel. L'Accord National Interprofessionnel (ANI) dit de « sécurisation de l'emploi », Le Crédit d'Impôt pour la Compétitivité et l'Emploi (CICE), le pacte de responsabilité, la réforme territoriale, la loi Macron et bientôt la réforme du dialogue social vont toutes dans le même sens, réformer le pays dans le sens des seuls intérêts des grandes entreprises. Le contrat d'objectifs décrit la façon avec laquelle le CNRS doit se mettre aux services de ces mêmes entreprises pour réaliser leurs objectifs économiques. La valorisation de la recherche en termes d'innovations monnayables rapidement sur le marché devient le principal objectif du CNRS. Le document pousse la logique jusqu'à poser la question de la nécessité de financer des travaux de recherche fondamentale en France. Il conclut que de tels financements doivent uniquement permettre de maîtriser les connaissances qui pourront être utiles pour la conquête de nouveaux marchés par des entreprises, elles-mêmes, internationales.

Rédigé dans une langue technocratique, ce document donne pour objectif au CNRS d'accompagner les restructurations de l'ESR nécessaires à cette instrumentalisation de la recherche : contribuer activement à l'émergence d'une dizaine de grandes universités recherche sur lesquelles seront concentrés tous les moyens, participer à une programmation territorialisée de l'effort de recherche via la politique de site, piloter l'activité de ses unités et de ses personnels en fonction des « défis sociétaux » du programme européen Horizon 2020 qui inspirent la Stratégie nationale de recherche au détriment de la dynamique propre à l'accumulation des connaissances.

Cette territorialisation de la recherche qui fait du CNRS une agence de moyens réduit à peu de chose le rôle l'organisme dans la programmation nationale de la recherche.

Les moyens qui sont donnés au CNRS pour le faire sont par ailleurs extrêmement limités et laissent peu, sinon pas, de marges de manœuvre : l'Etat ne s'engage à rien dans ce contrat, sinon à poursuivre son désengagement. La baisse des effectifs va se poursuivre, de même que celle des budgets. Le CNRS doit chercher ses financements dans des contrats qui génèrent la précarité et contraignent la créativité, et dans la valorisation à court terme des résultats de la recherche. Une liste étendue d'indicateurs centrés sur la « visibilité » des résultats obtenus, sur l'interdisciplinarité, érigée en valeur ajoutée essentielle du CNRS, sur la capacité à trouver des financements, notamment européens, permettra de piloter au plus près les unités et les personnels. Ce contrat d'objectifs entérine la perte d'autonomie des scientifiques au profit des acteurs politiques et économiques et fait de la compétition, au lieu de la collaboration, le moteur essentiel de la recherche.

Le SNTRS-CGT s'oppose à cette disparition programmée du CNRS qui fera logiquement suite à la réalisation de tels objectifs et à l'aggravation des conditions de travail de ses personnels induite par l'appauvrissement de l'organisme et le « pilotage » systématique de leur activité.